

Direction générale de l'alimentation
Bureau des produits de la mer et d'eau douce
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard
75735 Paris Cedex 15

Lorient, le 28 avril 2021
N/Réf. LER/MPL/21.25/LO et Ref Avis P9 : 21-034
V/Réf. Courriel du 20 avril 2021.

Affaire suivie par : Michaël Rétho et Nadine Neaud-Masson

Objet : Expertise de l'Ifremer concernant la demande du CRC Bretagne Sud d'analyser simultanément la moule et l'huître en toxines lipophiles sur huit secteurs morbihannais.

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité l'expertise de l'Ifremer par mail du 20 avril 2021 concernant l'historique des résultats de la surveillance REPHYTOX sur les huit zones ciblées par le CRC Bretagne Sud pour une analyse en toxines lipophiles simultanée sur les moules (espèce sentinelle) et les huîtres.

Demande du CRC Bretagne Sud

Afin d'optimiser la détection d'un début de contamination par les toxines lipophiles, compte-tenu qu'il est établi que les moules se contaminent plus vite que les autres espèces de coquillages, lorsqu'elles sont présentes et exploitées sur un secteur surveillé, les prescriptions REPHYTOX prévoient qu'elles soient utilisées comme espèce sentinelle. Ainsi, les premières analyses sont effectuées uniquement sur les moules, puis, si un début de contamination est observé (dépassement du demi-seuil réglementaire), la surveillance s'étend aux autres espèces exploitées.

Le président du comité régional de conchyliculture de Bretagne Sud (CRC BS) a saisi la DDTM56 par courrier le 3 décembre 2020 en demandant qu'une double analyse de coquillages moules (espèce sentinelle) et huîtres soit réalisée de manière systématique dans les bassins où ces deux espèces, dont majoritairement l'huître, sont présentes. La crainte de la profession conchylicole est de voir certaines zones de production fermées pour tous les coquillages à partir d'une analyse défavorable de l'espèce sentinelle (moule) dans des secteurs où l'huître est principalement exploitée. Cette situation concerne huit zones de production du Morbihan : rivière du Blavet, petite mer de Gâvres, ria d'Étel, baie de Plouharnel, rivière de Crac'h, rivière de Saint Philibert, rivière de Pénerf et baie de Pont-Mahé (courrier du 11 mars 2021 de la DDTM56 adressé à la DGAL).

Station de Lorient

Siège Social

Analyse des données de la surveillance REPHYTOX

Les résultats des analyses de toxines lipophiles dans les moules et les huîtres de ces huit secteurs ont été extraits de la base de données Quadrigé sur la période de 2010 à 2020. Pour chaque secteur, le nombre d'épisodes toxiques enregistrés depuis 2010 pour les moules a été comptabilisé. Cette analyse s'est intéressée au début de l'épisode toxique en distinguant les épisodes qui ont été précédés par un résultat en toxines lipophiles compris entre le demi-seuil (80 µg/kg) et le seuil réglementaire (160 µg/kg) de ceux pour lesquels la concentration en toxines lipophiles a dépassé « directement » le seuil réglementaire dans les moules (Tableau 1). Enfin, les concentrations en toxines lipophiles analysées dans les huîtres pendant ces épisodes toxiques ont été comparées au seuil réglementaire.

Tableau 1. Nombre d'épisodes toxiques lipophiles pour les moules des huit secteurs, avec et sans passage par une concentration comprise entre 80 et 160 µg/kg la semaine précédant le début de l'épisode.

Secteur	Période pendant laquelle la moule est sentinelle pour le secteur	Nombre d'épisodes toxiques	Nombre d'épisodes toxiques sans passage par une concentration comprise entre 80 et 160 µg/kg (dépassement "direct" du seuil)	Nombre d'épisodes toxiques avec passage par une concentration comprise entre 80 et 160 µg/kg
Rivière du Blavet	Depuis 2010	0	0	0
Petite mer de Gâvres	2010 à 2016 et depuis 2020	3	2	1
Ria d'Étel	Depuis 2020	-	-	-
Baie de Plouharnel	Depuis 2020	-	-	-
Rivière de Crac'h	Depuis 2020	-	-	-
Rivière de Saint Philibert	Depuis 2020	-	-	-
Rivière de Pénerf	Depuis 2010	2	2	0
Baie de Pont Mahé	Depuis 2010	13	6	7

1- Ria d'Étel, Baie de Plouharnel, Rivière de Crac'h et Rivière de Saint Philibert

La moule est devenue le coquillage sentinelle seulement depuis 2020 pour ces quatre zones. Une surveillance toxines dans les moules a été mise en place sur ces secteurs car le dépôt de moules y est autorisé.

En 2020, le seuil réglementaire a été dépassé directement en ria d'Étel. Cet épisode toxique n'a pas été comptabilisé car les moules demandées en analyse la semaine précédente, n'avaient pas pu être prélevées faute de ressources sur le lieu REPHYTOX (retard dans la mise en place des coquillages sur les lieux REPHYTOX par le LDA lié à la période de confinement COVID). En l'absence de moules, les autres coquillages exploités dans cette zone avaient été analysés.

2- Rivière du Blavet

Ce secteur n'a pas connu d'épisodes de toxicité à toxines lipophiles depuis 2010. De plus, le CRC BS a indiqué fin 2020 que les moules étaient exploitées dans cette zone seulement sur la période d'octobre à janvier. La moule est donc utilisée comme coquillage sentinelle seulement pendant cette période où le risque toxinique est faible. Pendant le reste de l'année, les huîtres sont analysées directement en cas de présence de *Dinophysis* dans l'eau.

3- Petite mer de Gâvres

Trois épisodes toxiques sur les moules de la petite mer de Gâvres ont été enregistrés entre 2010 et 2019 (Tableau 1). Un épisode sur les trois a été précédé par une concentration en toxines lipophiles comprise entre 80 et 160 µg/kg. La figure 1 présente les cinétiques de contamination des 3 épisodes enregistrés en 2010, 2013 et 2016. Il n'y avait pas eu d'analyse la semaine précédant les 2 épisodes pour lesquels le seuil réglementaire a été dépassé directement (première alerte *Dinophysis* dans l'eau en 2010 et absence de moules sur le lieu REPHYTOX en 2016).

Lors de l'épisode toxique de 2010, la teneur en toxines lipophiles a également dépassé le seuil réglementaire dans les huîtres (Figure 1). En revanche, en 2013 et 2016, les concentrations en toxines lipophiles sont restées en dessous du seuil dans les huîtres.

En 2020, le seuil réglementaire a également été dépassé directement en petite mer de Gâvres mais cet épisode toxique n'a pas été comptabilisé pour les mêmes raisons qu'en ria d'Étel (moules demandées en analyse la semaine précédente mais non prélevées faute de ressources sur le lieu REPHYTOX). En l'absence de moules, les autres coquillages exploités dans cette zone avaient été analysés.

Station de Lorient

Siège Social

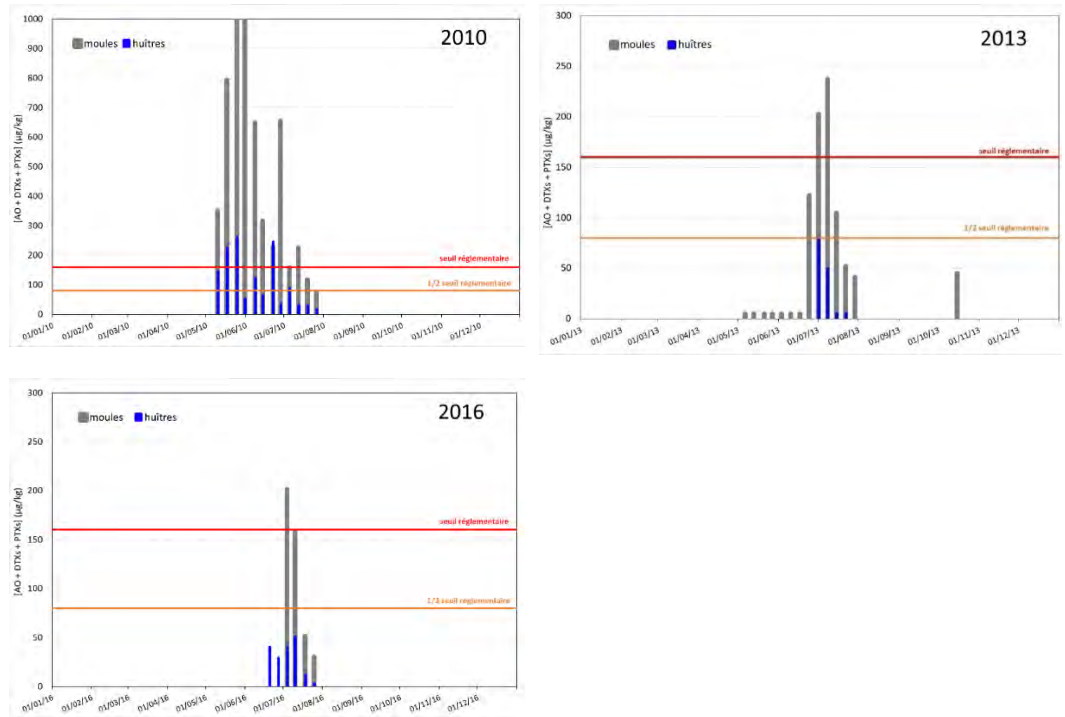


Figure 1. Evolution de la contamination par les toxines lipophiles des moules et des huîtres du secteur de la petite mer de Gâvres lors de 3 épisodes toxiques entre 2010 et 2020, par rapport au seuil réglementaire (160 µg/kg de chair) et au demi-seuil (80 µg/kg de chair).

4- Rivière de Pénerf

Deux épisodes toxiques sur les moules de la rivière de Pénerf ont été enregistrés sur la période 2010-2020 (Tableau 1). Le seuil réglementaire a été dépassé directement pour ces épisodes de 2016 et 2019 (Figure 2). Il n’y avait pas eu d’analyse dans les moules la semaine précédant ces 2 épisodes (première alerte *Dinophysis* dans l’eau en 2016 et pas d’accès à la ressource en moules sur le lieu REPHYTOX en 2019).

Les concentrations en toxines lipophiles dans les huîtres n’ont pas dépassé le seuil réglementaire pendant ces deux épisodes (Figure 2).

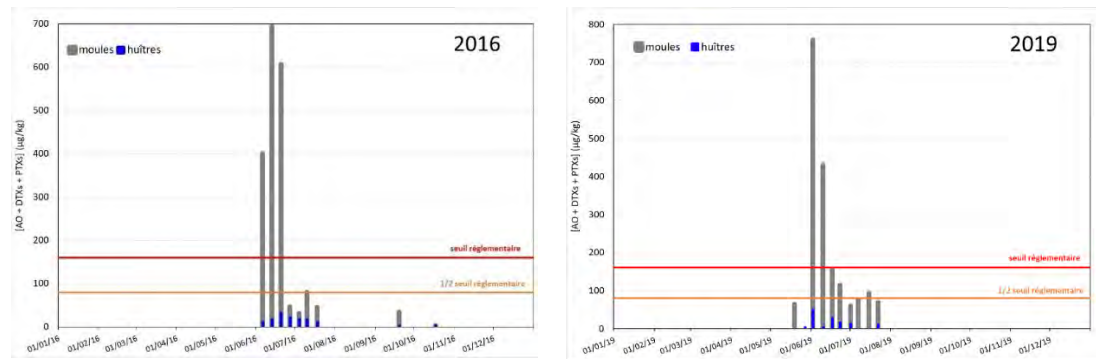
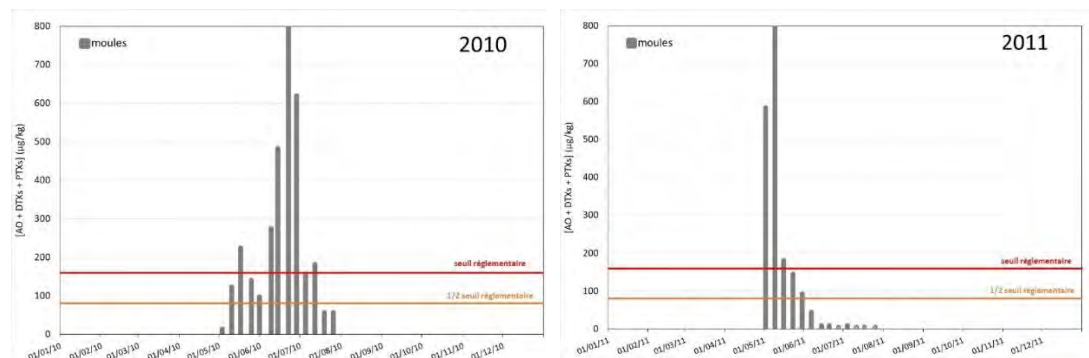


Figure 2. Evolution de la contamination par les toxines lipophiles des moules et des huîtres du secteur de la rivière de Pénerf lors de 2 épisodes toxiques entre 2010 et 2020, par rapport au seuil réglementaire (160 µg/kg de chair) et au demi-seuil (80 µg/kg de chair).

5- Baie de Pont Mahé

Les moules de la baie de Pont Mahé sont régulièrement touchées par des contaminations en toxines lipophiles. 13 épisodes toxiques ont été enregistrés entre 2010 et 2020 (Tableau 1). Sept épisodes ont été précédés par une concentration en toxines lipophiles dans les moules comprises entre 80 et 160 µg/kg (Figure 3). Pour quatre épisodes toxiques, la concentration est passée directement d'une valeur inférieure à 80 µg/kg à une valeur supérieure au seuil réglementaire et pour 2 épisodes, il n'y avait pas eu d'analyse la semaine précédente (début de la période à risque toxines lipophiles pour les épisodes de 2011 et 2016).

Les huîtres de cette zone n'étaient pas analysées en toxines lipophiles jusqu'en 2017 car l'information sur l'exploitation de ce coquillage n'avait pas été communiquée. Pendant les quatre épisodes toxiques dans les moules enregistrés entre 2017 et 2020, la concentration en toxines lipophiles dans les huîtres est restée en dessous du seuil réglementaire.



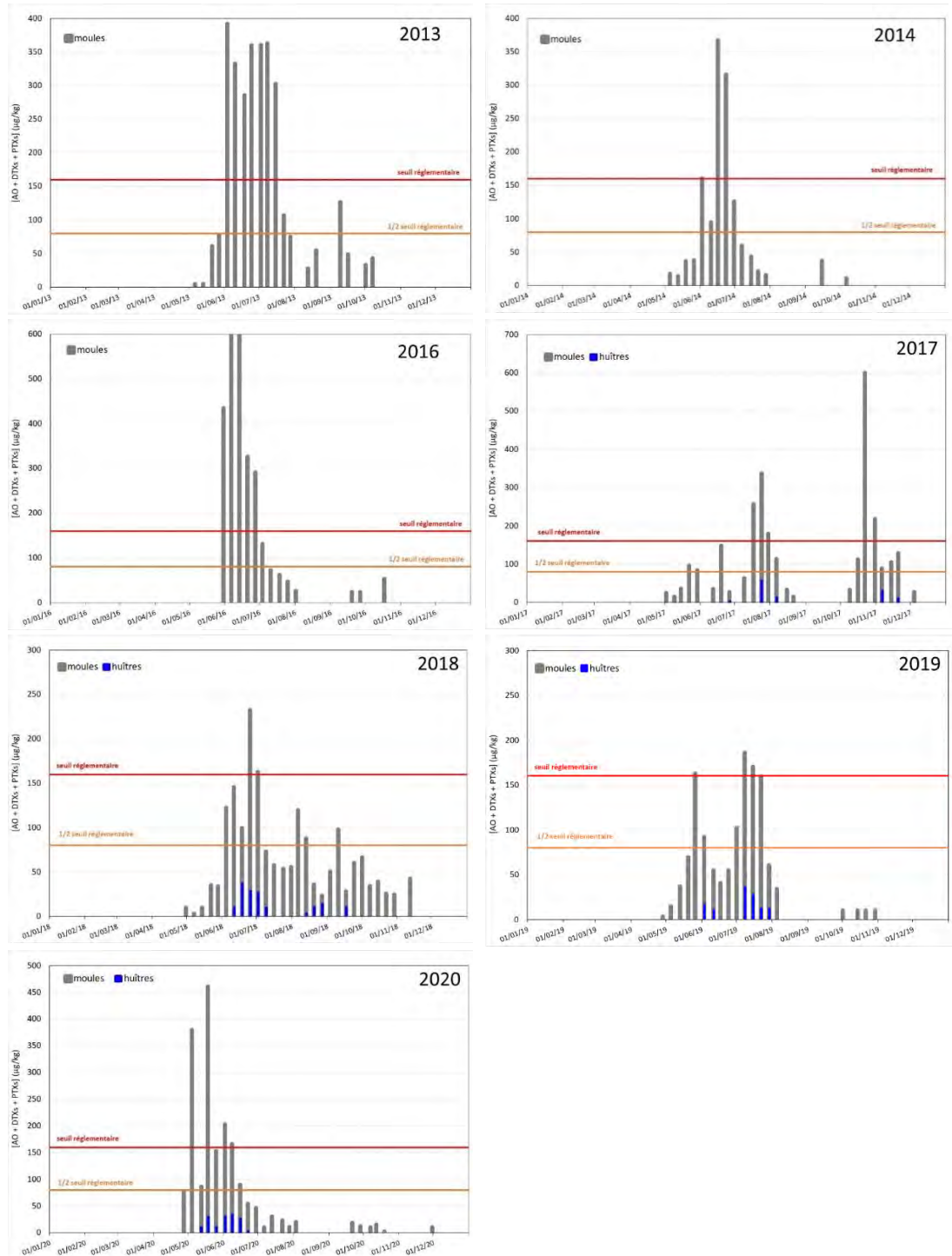


Figure 3. Evolution de la contamination par les toxines lipophiles des moules et des huîtres du secteur de la baie de Pont Mahé lors d'épisodes toxiques enregistrés entre 2010 et 2020, par rapport au seuil réglementaire (160 µg/kg de chair) et au demi-seuil (80 µg/kg de chair).

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Lorient
8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Bilan

Pour la moitié des zones visées par le CRC pour une analyse simultanée des moules et des huîtres, il n'existe pas d'historique de résultats puisque les moules sont suivies seulement depuis 2020 (Ria d'Étel, Baie de Plouharnel, Rivière de Crac'h et Rivière de Saint Philibert).

La rivière du Blavet n'a pas connu d'épisode de toxicité depuis 2010.

3 épisodes de toxicité ont été enregistrés pour les moules de la petite mer de Gâvres dont 2 avec un dépassement direct du seuil (pas d'analyse dans les moules la semaine précédant ces 2 épisodes). La concentration en toxines lipophiles avait également dépassé le seuil réglementaire dans les huîtres pour un épisode toxique sur les trois.

La rivière de Pénerf a connu 2 épisodes de toxicité avec un dépassement direct du seuil dans les moules. Les analyses réalisées sur les huîtres avaient montré des résultats inférieurs au seuil réglementaire.

13 épisodes ont été enregistrés en baie de Pont Mahé dont 6 avec un dépassement direct du seuil. Le suivi des huîtres dans ce secteur a débuté en 2017 et les concentrations en toxines lipophiles sont restées au-dessous du seuil réglementaire. Contrairement aux autres zones, la baie de Pont Mahé est exploitée principalement pour la moule. Cette zone a été reprise dans cette analyse car citée dans le courrier de la DDTM du 11 mars 2021 mais il faudrait vérifier l'importance de la production d'huîtres et s'assurer que ce secteur fasse partie des zones ciblées par le CRC.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Ifremer, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation,

Responsable de la station de Lorient du Centre de Bretagne

Copies :

DDTM56, LER/MPL, coordination nationale REPHY-REPHYTOX

Station de Lorient

8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40